



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE STENAY

# LA BAUQUETTE

N° 14 - JUIN 2003





# LA BAUQUETTE

## LE MOT DU PRESIDENT.

Lors de sa réunion du 24 juin, le conseil communautaire a retenu l'ARIM \* pour l'animation de l'opération OPAH \* cantonale qui doit débiter officiellement en septembre de cette année pour une durée de 3 ans. D'ores et déjà vous pouvez prendre contact avec M. HARMANT, Délégué ARIM LORRAINE, au 03 29 76 15 56 afin de convenir d'un rendez-vous. Vous trouverez en page intérieure les taux des différentes aides qui seront accordées selon que vous soyez propriétaire bailleur ou occupant. Taux à appliquer sur les bases retenues (et plafonnées) par l'ANAH \*. Ces dernières étant assez complexes à définir, je ne puis que vous inviter à vous informer précisément auprès de l'ARIM. Vous le constaterez, un effort important a été consenti en direction des propriétaires bailleurs pratiquant des loyers conventionnés. Nous avons souhaité en effet favoriser l'investissement locatif tout en modérant les loyers.

Etienne DEMULDER.

\* ARIM : Association de Restauration Immobilière - OPAH : Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat - ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.

## EN COUVERTURE CE MOIS-CI : LES ECOLES DU PAYS DE STENAY.

Souvent associées aux mairies, les écoles sont les témoins d'un siècle de politique éducative dans toutes les communes du canton. Avec la baisse de la démographie et les regroupements pédagogiques, les bâtiments ont aujourd'hui trouvé une autre destination mais ont souvent conservé leur architecture particulière.

1. Stenay - Sainte-Marie.
2. Martincourt
3. Baâlon.
4. Autreville.
5. Stenay - ancienne école des filles.
6. Beauclair.

## SOMMAIRE DU N° 14.

1. Le mot du Président. En couverture ce mois-ci. Des nouvelles de l'enquête sur les modes de garde.
2. Une nouvelle O.P.A.H. en 2003. Le budget de la CODECOM en 2003.
4. Le coin du patoisant.
5. Service d'écoute téléphonique. Je donne ou je ne donne pas. Manifestations estivales.
6. Les jeudis découverte de l'OTSI. Calendrier des manifestations au Pays de Stenay. Conseil Départemental de la Jeunesse.
7. Les passages d'eau au Pays de Stenay.
8. Maison des Services.

## DES NOUVELLES DE L'ENQUÊTE SUR LES MODES DE GARDE.

Le questionnaire diffusé dans tout le canton et concernant les modes de garde des enfants n'a eu que peu de succès. Sur 2500 questionnaires distribués par Familles Rurales et le Centre Social et Culturel, il n'y a eu que 36 réponses relatives à 47 enfants et donc difficilement exploitables.

La demande Halte - Garderie, la plus importante, concerne des 39 enfants, âgés essentiellement de 0 à 3 ans ; les parents sont intéressés pour des raisons professionnelles et des rendez-vous occasionnels. La demande de crèche intéresse 24 enfants, prévus tous les jours de la semaine, avec une légère baisse le mercredi.

Familles Rurale et le Centre Social et Culturel remercient les familles qui ont apporté leur concours à cette étude. Les deux associations étudieront ces questions à l'automne.

Si vous souhaitez insérer une information dans le prochain numéro de LA BAUQUETTE, déposez votre article au secrétariat de la CODECOM avant le 20 août.

Directeur de la publication : Etienne DEMULDER  
Comité de rédaction : P. BECHER, F. THOMAS, Ph. VOLUER  
Tirage : 3000 ex.  
Dépôt légal : juin 2003.  
N°ISSN : 1620-636.

## UNE NOUVELLE O.P.A.H. EN 2003.

Lors de sa réunion du 27 Mars 2003, le Conseil Communautaire a accepté l'orientation financière donnée à la nouvelle Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat qui concernera l'ensemble des 19 communes du canton de STENAY. Conformément au choix du Conseil Communautaire réuni le 24 Juin 2003, c'est le Bureau d'études A.R.I.M. LORRAINE qui sera chargé d'assurer le suivi-animation de cette nouvelle O.P.A.H. C'est ainsi que, prochainement, chaque particulier et chaque mairie seront destinataires d'une information précisant les modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention ainsi que les dates et lieux des permanences qui seront assurées par l'ARIM LORRAINE.

Cette opération débutera en septembre prochain et s'étalera sur trois ans à partir de cette date, soit jusqu'au mois de Septembre 2006. Voici les orientations qui ont été validées par les différents partenaires financiers, à savoir l'A.N.A.H. (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), le Conseil Régional et la CODECOM du Pays de STENAY :



	ANAH	CODECOM / REGION LORRAINE
Propriétaires occupants dont les revenus (revenus fiscal de référence) se situent dans les plafonds de ressources ANAH	20 % du montant des travaux. (selon barème ANAH).	
Propriétaire occupants dont les revenus (revenus fiscal de référence) dépassent de 10% les plafonds de ressources ANAH	Néant	10% du montant des travaux. Aide maximum plafonnée à 800 € par logement. Montant subventionnable des travaux = 8.000 €.
Propriétaires bailleurs pratiquant un loyer libre	20 % du montant des travaux. (selon barème ANAH).	
Propriétaires bailleurs pratiquant un loyer conventionné : * Pour les travaux dont le montant est inférieur à 600 € du m²	40% du montant des travaux. (selon barème ANAH).	10% du montant des travaux (5% Région + 5% CODECOM) (selon barème ANAH)
Propriétaires bailleurs pratiquant un loyer conventionné : * Pour les travaux dont le montant est supérieur à 600 € du m²	40% du montant des travaux. (selon barème ANAH).	15% du montant des travaux (10% Région + 5% CODECOM) (selon barème ANAH)

**Ainsi, le MONTANT DES AIDES PROPOSEES représente :**

**Pour l'ANAH = 588.000 € sur 3 ans (soit 196.000 € par an).**

**Pour la CODECOM = 55.000 € sur 3 ans (soit 18.333 € par an).**

**Pour la REGION = 77.500 € sur 3 ans (soit 25.833 € par an sur l'enveloppe 2003/2006).**

## LE BUDGET DE LA CODECOM EN 2003.

Lors de sa séance du 27 Mars 2003, le Conseil Communautaire a approuvé le Budget 2003.

**PETIT RAPPEL.** Généralement voté avant le 31 Mars, le " Budget Primitif " est défini comme l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses d'un organisme public pour l'année civile considérée (du 1er Janvier au 31 Décembre). **Il indique donc les prévisions de recettes et de dépenses** votées par le conseil communautaire pour une année, **en investissement et en fonctionnement** et autorise le Président à engager les dépenses dans la limite des crédits votés et à percevoir les recettes votées par le conseil communautaire.

C'est avant le 30 Juin de l'année suivant l'exercice clos qu'intervient alors le vote d'un acte spécifique appelé " **Compte Administratif** " et qui constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice.

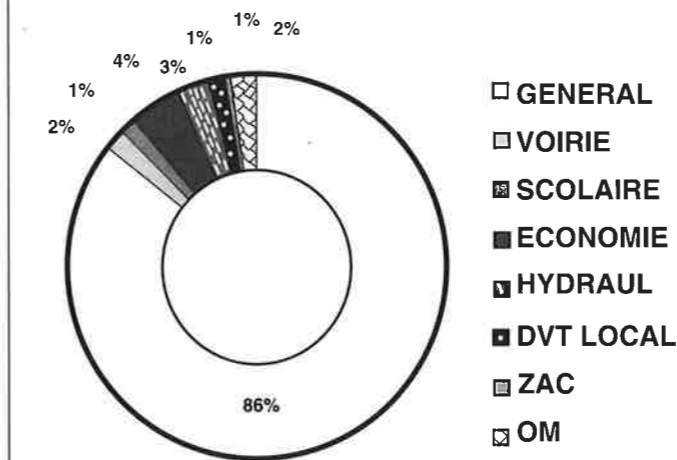
Le Budget Primitif regroupe deux sections bien distinctes :

- La section dite de " **FONCTIONNEMENT** " qui regroupe l'ensemble des opérations courantes nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité. Cette section a été votée en équilibre à hauteur de **1.819.139 €** (11.932.769 Francs)

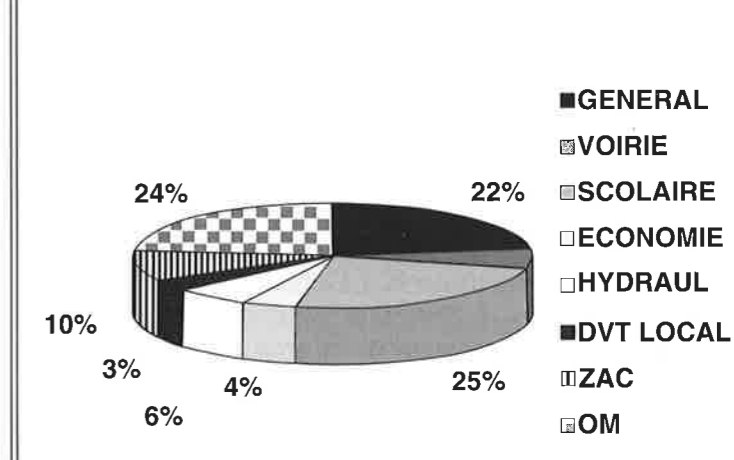
- La section dite " **D'INVESTISSEMENT** " qui regroupe l'ensemble des dépenses d'investissement et leur financement. Cette section a été votée en équilibre à hauteur de **987.605 €** (6.478.264 Francs).

Le tableau synoptique ci-après, accompagné de quelques graphiques, retrace la partie " **FONCTIONNEMENT** " du Budget Primitif 2003 de la CODECOM et sa ventilation par service.

### TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT EN %



### TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN %



Pour ce qui concerne la section d'investissement, le Conseil Communautaire a voté les opérations suivantes :

#### OPERATION NON AFFECTEES 2003 :

Opération permettant les mouvements financiers liés au remboursement de la dette et reprenant également l'affectation du résultat à la section d'investissement ainsi que les mouvements du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA).

□ Dépenses : 21.591 €.  
□ Recettes : 76.357 €.

#### ACQUISITION D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES :

Décidée par délibération du 05 Août 2002, l'achat d'une nouvelle benne de collecte de déchets ménagers est inscrite au budget 2003.

□ Dépenses : 150.000 €.  
□ Recettes : 123 223 €

#### CENTRE DE STOCKAGE DE MATERIAUX INERTES A OLIZY

(Solde de l'opération commencée en 2003) :



□ Dépenses : 38.000 €.  
□ Recettes : 15.404 €.

#### MATERIEL CODECOM 2003 : Mise en place du nouveau logiciel de Comptabilité/Paye " VEGA+ " en remplacement de l'existant et mise en réseau.

□ Dépenses : 2.883 €.  
□ Recettes : 440 €.

#### MATERIEL SCOLAIRE COMMUNAUTAIRE 2003 :

Acquisition du mobilier scolaire sollicité par les écoles et validé par la Commission Scolaire.

□ Dépenses : 48.900 €.  
□ Recettes : 39.450 €.

#### FLEUVE MEUSE 2003 : Encaissement des subventions du Conseil Général, de l'Agence de l'Eau et du solde FCTVA.

□ Recettes : 6.500 €

☞ TRAVAUX NEUFS 2000/2003 : Encaissement du FCTVA dû pour ces travaux et reversement aux communes intéressées.

□ Dépenses : 4.769 €.  
□ Recettes : 4.769 €.

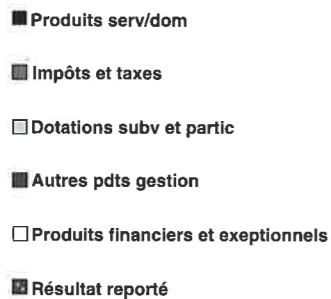
☞ TRAVAUX NEUFS 2001/2003 : Encaissement du FCTVA dû pour ces travaux et reversement aux communes intéressées.

□ Dépenses : 2.486 €.  
□ Recettes : 2.486 €.

☞ TRAVAUX NEUFS 2002/2003 : Solde l'opération 2002 par le paiement des travaux par la CODECOM et son reversement par les communes concernées.

□ Dépenses : 200.000 €.  
□ Recettes : 200.000 €.

## TOTAL RECETTE PAR ARTICLES



## LE COIN DU PATOISANT. LA FETE AU VILLACH'.

Ça n'étoimne rin, on a paulo 15 jous d'avance et co bin 8 jou arri. C'éto l'occasion de fare eune sapré ribaute. On gavot eune belle oïe, ou ben eune par de canards ; c'est que da ce ta la, on n'allomme fâ quéré de la char de bu. Pou les feilles étou, les préparatifs allin bon train ; c'éto à la sou qui aro la peu belle cote en taffetas vert Nil qui relugeot eune miette coumme de la vraie soïe. Et les frisettes don ! Un bé gros cra pa d'avant, aveu le fer à friser, chauffé seu la lampe à alcool. C'est qui fallo ête la pu rouétié don bal ! Les afans étou raourdin l'arrivée des boutiques. Ça y est, les vlà qui venant ! La loterie Vert, une grosse roulotte térée pa deux four chevaux. Et pa dri le camion à bandaches et à chaîne : c'éto les ch'vaux de bo, les pousse-pousse. C'éto moulit bé, tortou ; relugeant aveu tout plé de lumière, le limonaire aveu ses cartons perforés, le petit bounhoume qui batto la mesure, je n'aveu jamâ rin veu de si bé. Si ce n'est la grandeur et la beauté de la nature à chaque retour du printemps. Mais y n'yavomme que la fête seu la place ; le bal ben sûr pou la jeunesse ! Trois jous durant et toutes les neutis jusqu'au chant de l'alouette, on danso coumme des perdeux. Le Médé à l'accordéon, soutenu pa l'Pipo au banjo pou faire tourner au son de la valse napolitaine. On éto heurou de mé grand youque. Aco aneu, tout plé disant que c'éto le bon ta !...

Célestin, dit L'Tintin.

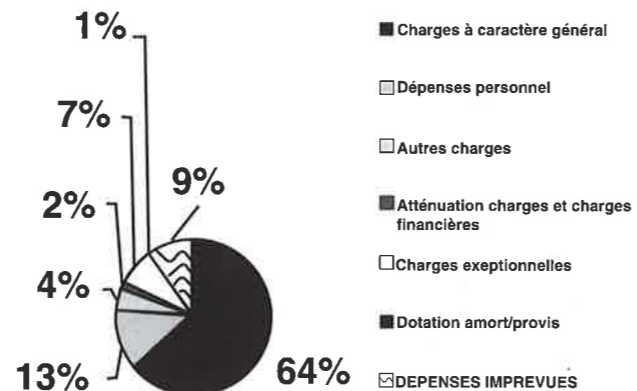
☞ ZAC DES CAILLOUX 2003 : (opération présentée en Hors Taxes).



☞ 1<sup>ère</sup> tranche : Solde des travaux d'assainissement entrepris en 2002 et paiement de la 3ème annuité due à la ville de STENAY pour l'acquisition de la ZAC.  
☞ 2<sup>ème</sup> tranche : Travaux d'aménagement prévus en 2003 à savoir des travaux de VRD (Voirie et Réseaux Divers), d'aménagement paysager et de signalétique.

□ Dépenses : 518.976 €.  
□ Recettes : 518.976 €.

## TOTAL DEPENSES PAR ARTICLES



## LA FETE AU VILLAGE (traduction non littérale).

Ce n'était pas rien, on en parlait 15 jours avant et encore bien 8 jours après. C'était l'occasion de faire une grande ripaille, on gavait une belle oïe, ou bien une paire de canards, car, à cette époque, on n'allait guère à la boucherie. Pour les filles aussi, les préparatifs allaient bon train. C'était à celle qui aurait la plus belle robe en taffetas vert Nil bien reluisant, qui ressemblait un peu à la soie. Et les coiffures ! Un beau gros cran sur le devant, presque sur l'œil, à l'aide d'un fer à friser chauffé sur la lampe à alcool. C'est qu'il fallait être la plus élégante du bal ! Les enfants aussi attendaient avec impatience l'arrivée des boutiques. Ça y est, les voilà qui arrivent ! La loterie Vert : une grosse roulotte tirée par deux forts chevaux. Derrière, un camion à roues à bandages pleins et transmission par chaîne : c'étaient les chevaux de bois, les pousse-pousse. Tout cela était bien beau et brillant dans tant de lumière ; le limonaire avec ses cartons perforés, le petit robot de bois qui battait la mesure d'une rengaine. Nous n'avions jamais rien vu de si beau ! Si ce n'est la grandeur et la splendeur de la nature à chaque retour du printemps. Mais il n'y avait pas que la fête foraine sur la place publique. Le bal attirait beaucoup la jeunesse : trois jours et trois nuits durant, on dansait jusqu'au chant du coq. Amédée à l'accordéon et Pipo à la mandoline faisaient tourner les couples au rythme d'une valse napolitaine (je me souviens encore de quelques bribes de cette belle partition). On était heureux de peu de choses. Aujourd'hui encore, certains affirment que c'était le bon temps... peut-être.

INFORMATIONS - INFORMATIONS - INFORMATIONS - INFORMATIONS - INFORMATIONS - INFORMATIONS - INFORMATIONS - INFORMATIONS

## SERVICE D'ECOUTE TELEPHONIQUE.

Responsable de plus de 11.000 décès en France (450 en Lorraine) et de plus de 160.000 tentatives, le suicide pose un véritable problème de santé publique. Ce sujet fait donc l'objet d'un programme régional de santé sur la période 1998-2003. Car si la Région Lorraine a dans son ensemble un taux de suicide voisin de la moyenne nationale, la Meuse et les Vosges se démarquent par une surmortalité. Des travaux et réflexion sont donc menés au sein d'un groupe régional de pilotage et deux groupes locaux ont été mis en place en Meuse, dont l'animation a été confiée au CODES 55 (Comité Départemental d'Education pour la Santé).

Ces groupes ont fait émerger des propositions d'actions, dont la mise en place d'un réseau autour d'un numéro d'écoute. " BESOIN D'EN PARLER " s'appuie sur un réseau d'acteurs issus du social, de l'insertion, de l'éducation et de la santé : professionnels, bénévoles, institutionnels, associatifs. Ce service d'écoute téléphonique a pour finalité d'offrir une écoute à toute personne en situation de mal-être dans le département de la Meuse, 24 heures sur 24. Il s'adresse à toutes les générations, tant les jeunes et les adultes que les personnes âgées : des personnes isolées, qui ont besoin d'être écoutées.

- Vous vivez une situation difficile ou une situation d'échec,
- Vous avez le sentiment de ne plus avoir de repères,
- Vous avez perdu confiance en vous et dans les autres,
- Vous vous sentez seul(e) et incompris(e),
- Vous vous sentez toujours fatigué(e),
- Vous n'avez plus goût à rien,
- Vous vous sentez déprimé(e),
- Vous avez peur pour un proche...

**BESOIN D'EN PARLER... ?**  
0 810 730 732 (n° Azur)

En appelant ce numéro :

- Vous trouverez une écoute privilégiée, respectant votre souhait d'anonymat et de confidentialité,
- Vous pourrez vous exprimer en toute liberté,
- Vous obtiendrez un soutien, des informations, des adresses susceptibles de répondre à votre situation...

**24 heures sur 24 : un service à votre écoute.**

## JE DONNE OU JE NE DONNE PAS ?

Le 22 juin dernier a eu lieu la 3e journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, qui s'inscrit aussi dans la cohérence des Jeux Mondiaux des Transplantés qui se dérouleront à Nancy du 19 au 27 juillet. 90 % des Français sont favorables au don et, chaque année, 3.600 personnes bénéficient d'une greffe d'organe, ce qui leur permet d'améliorer ou d'accroître

leur chance de vie. Mais peu de Français en ont parlé à leur famille. Pourtant, ce seront souvent les proches qui devront prendre la décision de transplanter au moment du décès. Cette journée nationale sera donc aussi l'occasion de faire connaître à votre entourage votre intention de donner généreusement vos organes, et ainsi de sauver ou d'améliorer une vie.

## MANIFESTATIONS ESTIVALES

(complément au calendrier paru dans le précédent numéro de LA BAUQUETTE)

**20 juin - STENAY** : sardinade de l'OTSI (port de plaisance).  
**27 juin - STENAY** : conférence de Claude Bolot sur la navigation aérienne (Musée de la bière).  
**28 juin - STENAY** : la brocante nautique annoncée dans le n° 13 de La Bauquette est annulée.  
**Du 4 au 20 juillet - STENAY** : exposition " Encres de Chine " (Magali Samson, port de plaisance).  
**Du 23 juillet au 6 août - STENAY** : exposition " Huile et mode 1900 " (Mme Muguet et Mr Pierrard, port de plaisance).

**Du 11 au 24 août - STENAY** : exposition au port de plaisance (Mme Boutin, MM Maillard et de Martin).  
**Du 30 août au 1er septembre** : fête à Stenay.  
 1er septembre - STENAY : paella (OTSI, port de plaisance).  
**Du 5 au 14 septembre - STENAY** : exposition " Plume de nuit " (LPO, port de plaisance).  
**Du 3 au 19 octobre - STENAY** : exposition " A tire d'ailes " (LPO, port de plaisance).



## LES JEUDIS DECOUVERTE DE L'OTSI.

Chaque jeudi de juillet - août, partez à la découverte du Pays de Stenay et des environs. Départ à 14h00 de l'OTSI, retour vers 19h00. Visites payantes, ouvertes à tous publics. Programme. Renseignements à l'OTSI (03 29 80 64 22).

JEUDI	MOIS	1er SITE	2e SITE	GOÛTER	3e SITE
3	JUILLET	Société STEFIL (Stenay)	Station d'épuration (Stenay)	Port de plaisance	Archives municipales(Stenay)
10		Déchetterie (Stenay)	Recyclage Charmois (Mouzey)	Charmois	Parc Claudel (Stenay)
17		Papeterie (Stenay)	Extérieurs, chapelle et parc du château de Bronelle (Stenay)	Bronelle	
24		Chapelle et château (Louppy-sur-Loison)	Comité Perce-Neige (Juvigny-sur-Loison)	Juvigny- sur-Loison	Eglise et village (Juvigny-sur-Loison)
31		Musée du cheval ardennais (Buzancy)	Eglise et village (Buzancy)	Bar-les-Buzancy	Village de Bar-les-Buzancy
7	AOÛT	Eglise, village et Chartre (Beaumont-en-Argonne)	Fournil et boulangerie (Beaumont-en-Argonne)	Beaumont -en- Argonne	(Beaumont-en-Argonne) Apiculture
14		Chapelle et pharmacie de la Maison de Retraite (Stenay)	Les ULM du club (Beauclair)	Beauclair	Extérieurs et colombier du Château (Laneuville)
21		Elevage de porcs TOPIGS (Brouennes)	Abattoir SOMPA (Stenay)	Charmois	Brasserie et extérieurs du château de Bas-Charmois (Mouzey)
28		Menhir (Milly-sur-Bradon)	Usine hydroélectrique HYDROWATT (Doullcon)	Brieulles	Ancien couvent des Prémontrés (Brieulles)

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DU PAYS DE STENAY (fin).

### NOVEMBRE 2003

**Du 1<sup>er</sup> au 30** - STENAY : exposition " L'école d'autrefois en Meuse " (Musée de la Bière).

**Du 12 au 14** - STENAY : bourse layette et jouets de l'A.F.R. (salle des fêtes).

**7- STENAY** : conférence de Pierre de Martin sur le Genji, chef d'œuvre universel de la littérature japonaise médiévale (Musée du pays).

**16 - STENAY** : thé dansant du C.I.T.L. (salle des fêtes).

**22 - STENAY** : Sainte-Cécile de la Lyre Stenaisienne (salle des fêtes).

### DECEMBRE 2003

**6 - STENAY** : Saint-Nicolas (Stenay).

**7 - STENAY** : Sainte-Barbe et arbre de Noël des pompiers.

**Du 12 au 14** : marché de Noël (O.T.S.I., salle des fêtes).

**21** : - STENAY : arbre de Noël d'Ahlstrom Paper Group (salle des fêtes).

**31 - STENAY** : Saint-Sylvestre des anciens d'A.F.N. (salle des fêtes).

(Susceptible de modifications).

## LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, C'EST QUOI ?

Créé en 1998, le Conseil Départemental de la Jeunesse a pour but de réunir des jeunes de 16 à 28 ans pour établir un dialogue avec les institutions et les associer aux projets les concernant. Le conseil, présidé par le préfet, est composé de représentants des associations locales, des syndicats et des partis politiques, de lycéens et d'étudiants qui mènent une réflexion et des actions sur les problèmes rencontrés par les jeunes dans le département. Plusieurs actions ont été mises en place : enquête

auprès des Emplois-Jeunes, rencontres avec des lycéens pour les encourager à aller voter, création d'un Cd-rom sur la citoyenneté...

Les jeunes intéressés peuvent contacter Hervé Villette à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports - Téléphone : 03 29 45 71 30 - ou [www.jeunes-en-meuse](http://www.jeunes-en-meuse).



## LES " PASSAGES D'EAU " DANS LE PAYS DE STENAY.

**Le franchissement des cours d'eau était souvent difficile à cause de la hauteur de la berge, de la largeur du lit ou de la violence du courant. Il faut bien savoir que peu de solutions existaient puisque, entre Dun et Mouzon par exemple, il n'existait qu'un pont à Stenay pour traverser la Meuse. Les gués permettaient certes de franchir facilement les rivières en basses eaux : ceux de Wiseppe, Mouzey, Cervisy (appelé Gué des Canons), Martincourt ou Lamouilly étaient très fréquentés, mais il ne fallait pas avoir peur de se mouiller ! Avant la Révolution, ces gués étaient protégés par des " redoutes " ; sortes de petits fortins occupés par des militaires en temps de guerre.**

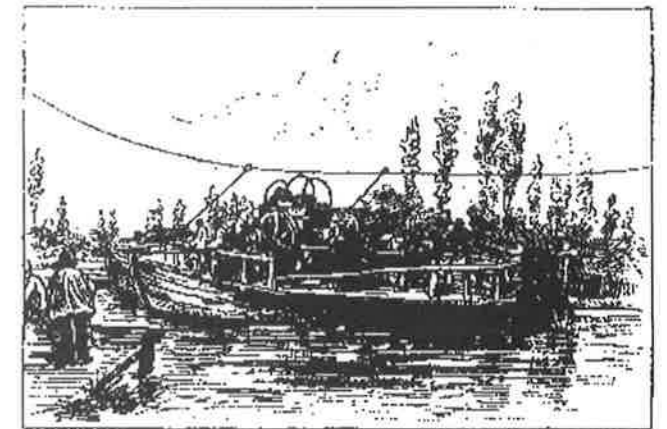
La solution retenue par plusieurs communes fut l'installation d'un bac. Ces bacs relevaient de l'ancien droit seigneurial, aboli en 1792, et leur usage fut attribué à l'Etat en l'an VII. Au début du 19<sup>e</sup> siècle, six bacs avaient été établis sur la Meuse à partir de Belleray, où le fleuve devient difficilement franchissable : Belleray, Charny, Regnéville, Sasse, Martincourt et Inor ; d'autres furent ensuite installés à Champneuville et Brieulles. Ces bacs étaient très pratiques pour les cultivateurs dont les terres étaient souvent réparties de part et d'autre du fleuve. Dans notre canton, les bacs de Martincourt et Inor fonctionnèrent pendant tout le 19<sup>e</sup> siècle. A quoi ressemblaient-ils ? En général, ils avaient une forme rectangulaire avec des extrémités plus étroites et s'abaissant pour faciliter la montée et la descente des passagers. A Martincourt en 1900, sa longueur était de dix mètres, sa largeur de un mètre soixante, et sa capacité était limitée à dix personnes, y compris le passeur. Il était halé à bras d'homme par le " fermier " qui avait obtenu l'autorisation et le bateau était guidé par une chaîne tendue entre les deux berges pour l'empêcher d'être emporté par le courant ; ailleurs, on pouvait trouver un ou deux câbles.

L'activité de passeur était attribuée par adjudication aux enchères publiques ; la dernière eut lieu semble-t-il à Stenay en 1900 (et jusqu'en 1906) pour le bac de Martincourt. C'est la commune elle-même qui a été déclarée adjudicataire pour un fermage annuel de un franc. Tout était taxable : personnes, marchandises en fonction du poids, animaux domestiques, matériel agricole, véhicules... En 1850, les prix du passage, fixé par décret paraissant au Journal Officiel, allaient de 2 centimes pour un mouton ou une paire d'oie... à 60 centimes pour une voiture suspendue à quatre roues tirée par deux chevaux ; le prix pour une personne non chargée ou chargée de 50 kg maximum était de 5 centimes. Pas de quoi faire fortune sur les petits parcours meusiens... Les tarifs n'avaient toujours pas été augmentés en 1900 mais, signe des temps, un tarif additionnel donnait le prix de pas-

sage d'un vélo à deux roues (10 centimes), à plus de deux roues (15 centimes), ou d'une voiture automobile à plus de deux places (75 centimes).

Les bacs étaient accessibles une heure avant le lever du soleil jusqu'à une heure après son coucher pour les habitants de la commune, mais les délais étaient ramenés à une demi-heure pour les " étrangers à la commune ". L'attente ne pouvait pas durer plus d'un quart d'heure ; passé ce délai, le " fermier " (ou passeur) devait faire franchir toute personne se présentant. Il existait de nombreuses exemptions : maires, administrateurs, magistrats, fonctionnaires publics, agents, pour causes de services, y compris leurs domestiques et employés ; en tout une bonne quarantaine de corps de fonctionnaires ne payaient pas le passage, et il fallait ajouter les malles-poste, les militaires de tous grades et leurs matériels, les gendarmes... Certains étaient prioritaires, y compris la nuit.

Les bacs connaissaient parfois quelques différences. Ainsi, celui de Martincourt ne prenait que les personnes et les bêtes



de somme, alors que celui d'Inor acceptait les voitures. Les pontons de départ et d'arrivée, les charges à emporter, le nombre de personnes étaient fixés par le préfet ; et pendant les hautes eaux, le service devait être effectué mais à deux conditions : les taxes étaient doublées et les animaux étaient interdits. Ce qui n'empêchait pas les accidents. Ainsi, le 3 janvier 1787, le bac de Sasse chavira, entraînant la noyade de 36 personnes sur les 40 transportées, essentiellement des femmes du village dont 10 étaient enceintes ; il fut remplacé par un pont à péage en 1870 seulement. L'utilité des bacs et des gués devint moins importante à partir de 1884 et l'ouverture du canal : la vallée et la prairie furent alors progressivement dotées de ponts.

Philippe VOLUER.

**VOS RENDEZ-VOUS A LA MAISON DES SERVICES** : La Maison des services est une structure d'accueil, d'information, d'orientation et de coordination des services destinée à rapprocher les services publics et organismes chargés d'une mission de service public des habitants, afin de faciliter les démarches et accéder à toute information de la vie courante. Ainsi, selon votre demande, vous êtes directement informés sur place ou orientés vers le service adéquat parmi les suivants :

## **POLE EMPLOI / FORMATION -**

● POINT EMPLOI ANPE : supprimé jusqu'en septembre.



- ANPE : tous les mardis matin sur convocation, l'après midi en libre accès.
- Offres d'emploi ANPE : tous les jours en libre accès (actualisées le mardi).
- ASSEDIC (Visioguichet) : Tous les matins sauf le mardi, de 9h à 11h15.
- Kiosque Information Jeunesse (" KIJ ") : tous les jours, en libre accès.
- Mission locale du nord meusien : le mercredi de 13h30 à 17h, sur RDV au 03-29-86-25-26.
- IRFA (Institut Régional de Formation pour Adultes) : sur convocation.
- Centre information et recrutement Armée de Terre : le 1er mercredi du mois, de 14h à 15h30.
- Cellule recrutement 1er-2ème Régiment de Chasseurs : le 4ème mercredi du mois, 14h à 16h30.
- Bureau Armée de l'Air Information : selon planning, un mercredi de 10h30 à 11h30.
- Polygone : sur convocation.

## **POLE SOCIAL, RETRAITE, LOGEMENT**

- CPAM (" Maison de la Sécu ") : le vendredi de 10h à 12h.
- Borne de remise à jour carte " Vitale " : tous les jours sauf le vendredi matin.
- CRAM (service retraite) : le 2ème mardi du mois de 10h à 12h sur RDV au 03-29-86-09-54 et le 4ème mardi sans rendez-vous.
- CICAS (retraites complémentaires) : le 4ème mardi du mois de 9h30 à 11h30.
- AGRR : Le 1er mardi du mois de 9h30 à 11h30 sur rendez-vous au 03 87 37 79 90.
- Service social CRAM/CPAM : le 3ème mardi du mois, 8h30 à 11h, sur RDV au 03-29-83-35-46.
- Centr'aid (aide aux toxicomanes) : le 1er jeudi du moi de 14h00 à 17h00 et le 3e jeudi du moi de 13h30 à 16h00.
- ARIM (Agence de restauration immobilière) : permanence suspendue ; renseignements au 03-29-76-15-56 (ARIM Bar-le-Duc).
- CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) : selon planning ; prendre rendez-vous à la Maison des Services.



## **POLE VIE ASSOCIATIVE**

- Secrétariat " Familles rurales " - association du canton de Stenay : le vendredi de 10h à 12h.
- Etablissement d'écoute (" Familles rurales ") : le mercredi de 15h à 17h.
- AMATRAMI (Association meusienne d'accueil des travailleurs migrants) : le mardi de 14h à 16h.
- Polygone (Association d'accompagnement à la réinsertion sociale) : sur convocation.

## **POLE ACCES AU DROIT**

- CEDIFF (Information juridique en droit privé) : le 3ème lundi et le 2e mardi du mois, de 14h à 17h.
- Conciliateur de justice : selon la demande (pas de date fixe).
- Permanence juridique du CDAJ (avocat, notaire, huissier) : 1 fois par semestre selon planning.
- Défense des consommateurs (" Familles rurales " - canton de Stenay) : 1er vendredi du mois, 11h à 12h.
- A.M.A.T.R.A.M.I. : le mardi après midi de 14h à 16h.



**Pour toute information supplémentaire, pour connaître la date d'une permanence, contactez la Maison des services :**

**Résidence Vauban, 55700 Stenay - Tel. 03-29-80-26-81 / fax. 03-29-80-26-82**  
**Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 (le vendredi : 16h30)**  
**Email : [maison.des.services@wanadoo.fr](mailto:maison.des.services@wanadoo.fr)**

